Ma Réponse
aux Episodes
de Fréron

Taillefer

FRC 1 32057
Case
Frc
25482

MA RÉPONSE AUX ÉPISODES DE FRÉRON.

Mon collègue Fréron vient d'égayer son n°. 72, d'une historiette sur mon compte, que son rédacteur prend soin d'enjoliver selon l'usage. Comme notre collègue Fréron est *l'ami de la justice*; a ce que chacun sçait, ainsi que de la verité, je crois le servir a son goût; en la substituant à la place du petit roman dont il a régalé ses souscripteurs. Mon récit sera différent du sien; mais vrai. Je nommerai des temoins occulaires, attention qui lui est chapéeé.

THE NEWBERRY LIBRARY

J'omettrai ses plaisanteries sur la couleur. la taille du cheval la mienne, etc. En fait de taille il sçait que nous sommes l'un et l'autre *de par vulis*; j'irai droit à l'éssentiel, et d'irai qu'en divers cantons du Lot, il s'était formé quelques attroupements de fanatiques, soulevés par des prêtres, des nonnes; que ces illuminés s'étaient portés à divers exès dont les moindres étaient d'avoir repoussé, et poursuivie à coups de pierre, les commisaires du département, ce corps administratif s'empressa de réprimer ce commencement de troubles et fit sagement. Une cinquantaine non de chars mais d'individus, furent arrêtes et traduits à Cahors, par mandats l'également émanès du commissaire de l'administration, specialement autorisé par le directoire. Ces particuliers furent conduits par détachements de la garde nationale de Cahors et Montauban, en simple escorte, ni liés ni garottés comme on l'a dit, et sans aucune espèce de mauvais traitement. Les citoyens chargés de l'escorte etaient incapables d'une t'elle indignité; et je ne l'eusse pas souffert. On ne les fit danser,

ni promeuer, comme l'avance le rédactenr de Fréron, qui ne sçait pas son histoire et confond les faits et les dates. Ils furent conduits et déposés dans un ci-devant couvent de moines. Et puisqu'on dit que leur arrestation eut lieu en 7bre. (*v s.*) Pourqu'oi ne pas ajouter que je les renvoyai faire leurs vendanges, en vertu d'un arrêté que je rendis exprès, et dont l'exécution fut l'itteralement suivie; on eut vu par là, que leur détention n'avait pas été longue.

La fête dont il parle est postérieure. Cette fête, ou plutôt cette farce, ne fut donnée par moi, ni pour moi, mais contre moi. C'est une niche d'aristocrate pour exposer la résponsabilité, et la dignité de la représentation nationale. Elle fut éxecutée par un nommé Filsac, contrerévolutionnaire bien connu, puisqu'il a été condamné depuis pour correspondance avec les émigrés, vols et divers autres délits. A l'occasion de la bataille d'houscoote, et du brûlement des titres féodaux : le peuple était assemblé à se réjouir, qu'and tout à coup, la fête étant présque finie, a nuit

tombante, des hommes apostés, conduisirent des recrus, et dressèrent un échaffaud. Moi, n'i personne dans l'assemblée, ne sçavoit, l'attendoit, *encore moins n'imaginaient* a quoi devait aboutir ces préparatifs. Au prémier avis que j'en eus j'accourus ; *veritablement à cheval ventre a terre*, j'ordonnai de saisir les auteurs de cette odieuse plaisanterie, je fis retirer tout le monde, je manifestai la plus vive indignation: qu'eut fait de mieux en cette circonstance mon collègue Freron? Souvent il parle de guillotine, si tout le monde lui même, eut fait comme moi elle serait encore vierge.

Le rédacteur rapporte un Bal. . . . Je ne m'amusai pas plus à danser alors qu'aujourd'hui ; la situation des affaires de la république n'y invitait pas ; et je n'ai été danseur de m'a vie: aussi, si des citoyens voulurent danser, je ne les empechai point ; mais je ne jugeai pas a propos que la république payat les violons ; Fréron m'en feroit il un crime? Lui qui aime tant *la justice et le bien de la nation*! Il cite un mien voyage a Noyac ou najac, je

n'y ai été de ma vie ; et ne sçais ce qu'il veut dire. Des bains de lait pris à Rhodes à Rignac son rédacteur est-il ſou où peut-il avoir pris ces fables? Je ne restai pas deux heures à Rignac ; il faisait trop froid pour se baigner : je ne rougis même pas d'avouer, que si je ne l'avais lu dans la feuille, j'ignorerais encore qu'on fit des bains de lait. Si j'avais eu du lait je l'aurai mangé, car je doute qu'en totue sa vie, Freron aye fait plus maigre chére que nous ne fimes alors mes compagnons et moi à Rhodes; je ne réquis chair ni poisson ; on portoit nos repas de l'auberge *et je payai tout*, je ne vis lait ni crème : je n'y restai que cinq jours ; enfin dans toute cette épisode il n'est pas un mot de vrai.

Aux *détails fort extraordinaires* de personnes qu'on ne nomme pas, j'oppose, moi les témoins que je vais citer ; *Sartre* ainé alors procureur général syndic, *Izarn* agent national actuel, *Callé et Valette* administrateurs du département du Lot, *Lagarde*, *Massabian* maintenant à Paris envoyés à l'école normale. Ces citoyens m'ont suivi constamment. J'en pourrois citer cent autres s'il falloit.

J'ai répondu à fréron, c'est pour la première fois et la dernière. Si je voulais recrimener, qu'on dïse que la matière me manquerait! pourrais-je pas faire observer qu'il luï appartient peu de tant dénigré les temps et les faits révolutionnaires? serai-je pas en droit de me récrier, sur la régidité de ses maximes d'aujourdhui? sur leur contraste avec sa conduite passée? mais je ne suis point dans l'usage de parler ni d'écrire contre mes collègues. Je ne dénigre pas plus, que je n'ecense. Je ne fais le procès aux intentions, ni à la conduite; la versatilité de certaines opinions m'étonne; encore que je m'en méfie je ne les condamnes pas. Je blâmerai Fréron de s'être exprimé avec irrévérence de la déclaration des droits, et de lacte constitutionnel, voilà qui doit allarmer un bon citoyen sur son compte. Je lui pardonne d'avoir écrit sur le mien un ramas de folie' tout-au-plus immaginables, de la part du héros de cervantés, d'avoir voulu diffamer cent de ses collègues dont le crime est de penser autrement que lui; mais je

ne lui pardonne pas d'avoir sappé la liberté et l'égalité dans leur base, qui est la déclaration des droits de l'homme. Voilà qui est plus sérieux que de se baigner dans du lait, que de donner des bals sans les payer, et faire les autres extravagance, qu'un romancier aristocrate à pu seul lui communiquer au surplus la modération de ma réponse, les faits, les témoins que je cite, le calme, le ton véridique de mon récit, fairont impression sur les hommes sages et impartiaux. Je finis : tout ceux que jai fait guillotiner, ou fusiller se portent bien. Que Fréron mette la main sur le coeur, et dise comme moi.

Ce 20 pluviose de l'an 3.

TAILLEFER Député

Les citoyens composant la députation du Lot n'ont pris aucune part à cette dénonciation, plusieurs d'ente-eux m'ont permis de faire cette déclaration.